

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

SCFP 4848 et SMU NB
Réunion syndicale-patronale
De 10 h à 15 h 30
Le 5 novembre 2009

Présents :

Judy Astle, SCFP	Bruno Sonier, SMU NB
Denis Beaulieu, SCFP (à partir de 12 h)	Yvon Bourque, SMU NB
Ralph McBride, SCFP	John Dallaire, SMU NB
Guy Ward, SCFP	Beth Simkins-Burrows, SMU NB
Mike Harris, SCFP	Jean-Marc Dugas, SMU NB
Mathieu Chayer, SCFP	Michelle Breen, SMU NB
Evan Tozer, SCFP	Robin O'Hara, SMU NB
Dale Landry, SCFP	

Secrétaire de séance :

Claire LeBlanc, SMU NB

Invité :

Felix Ouellet, SMU NB

MESURES

1 EXAMEN DU PROCÈS-VERBAL ET DE L'ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal de la réunion précédente est examiné, puis il est approuvé.
Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Système Visinet
- Schedule Pro
- Congé de maladie
- Mise à jour relative aux dernières affectations

2 EXAMEN DES MESURES À PRENDRE RELATIVES À LA DERNIÈRE RÉUNION

2.1 Processus disciplinaire

Ralph McBride prendra la copie d'ébauche et l'enverra.

2.2 Efficacité et processus de harcèlement

Mesure à prendre : Former un comité afin de déterminer si les cas sont un conflit ou un harcèlement. Le comité serait composé de 4 membres du SCFP, de Beth Simkims-Burrows et de Natasha Morehouse de SMU NB.

Remis à 2010.

3 SITE WEB D'ANB

Felix Ouellet de SMU NB fait une présentation sur le site Web intranet d'ANB. Les travailleurs paramédicaux qui rencontrent des problèmes avec leurs mots de passe doivent communiquer avec le service de soutien des TI. S'ils n'ont pas utilisé leurs mots de passe dernièrement, cela ne fonctionnera plus. L'intranet est un système dynamique. Il peut y avoir des domaines privés réservés à certaines personnes en fonction des comptes utilisateur. Un courriel sera envoyé afin d'annoncer une nouvelle politique ou une politique révisée. Les politiques sont examinées par un comité et seront ensuite ajoutées à l'intranet pour accéder aux références plus facilement. Felix Ouellet dit que le site est utile pour les sondages. Par exemple, les personnes-ressources en cas d'urgence. Le système est en place ; toutefois, les personnes doivent l'utiliser. Les travailleurs paramédicaux utilisent l'intranet dans les ambulances avec le système Visinet, car le système pourrait tomber en panne. John Dallaire veut régler le problème relatif à l'envoi de renseignements aux travailleurs paramédicaux ; par exemple, les travailleurs paramédicaux pourront obtenir leurs talons de chèque de paye. Le SCFP demande à ce que les responsables des opérations fassent une présentation et assurent une formation. Felix peut aussi faire une présentation à distance. Les réunions du personnel seraient un bon moyen de communiquer ces renseignements.

Une présentation est faite sur la section pandémique de l'intranet dans laquelle les signalements d'appels en cas de maladie avec symptômes pseudo-grippaux sont consignés. John Dallaire avise la table ronde que ces renseignements sont importants pour se tenir au courant de la pandémie. Jean-Marc Dugas du CGCM mentionne qu'ils devront refuser les appels à partir d'un certain seuil. Michelle Breen demande une copie papier. Le superviseur posera des questions et le remettra au responsable des opérations pour qu'il remplisse le sondage. La seule question posée aux travailleurs paramédicaux ou au personnel du CGCM est la suivante : Présentez-vous des symptômes pseudo-grippaux ? Quand pensez-vous reprendre le travail ? Le responsable des opérations de garde remplira le formulaire. Cela s'applique uniquement pour la période de pandémie. Les travailleurs paramédicaux peuvent aussi obtenir des renseignements sur la pandémie dans le Pandemic Corner du site. Ralph McBride demande si nous mettons des renseignements provinciaux sur l'intranet. John Dallaire dit que seuls les renseignements relatifs aux travailleurs paramédicaux sont ajoutés au site. Nous voulons que les travailleurs paramédicaux aillent sur le site pour voir les renseignements contenus sur le site. Ils reçoivent également des courriels de la part de l'agent des communications internes, Moe Jacob.

Michelle Breen demande comment trouver une personne – afficher les réponses – cela affichera les réponses du responsable lorsque l'on clique dessus. Ralph McBride avise la table ronde que l'employeur doit aussi proposer une ancienne manière de faire les choses. Evan Tozer signale aussi que certaines personnes auront besoin d'une formation en informatique.

SMU NB cherche actuellement un moyen d'accéder aux courriels en ouvrant une session dans Scalex. Ralph McBride demande si le SCFP pourrait mettre un lien sur le site Web du SCFP. SMU NB n'y voit aucune objection. John Dallaire précise qu'il faut être prudent étant donné que le public peut y avoir accès, car c'est un droit à l'information.

Mesure à prendre : Ajouter le lien vers le site Web du ACFP sur le site Web / l'intranet d'ANB. John Dallaire

4 MISE À JOUR SUR LES POSTES D'AMBULANCES DONT LA PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT PASSE DE 24 HEURES À 12 HEURES

Jean-Marc présente une mise à jour sur les postes d'ambulances ouverts 24 heures. Il a reçu beaucoup de renseignements au cours de la semaine et a trouvé un moyen d'obtenir des renseignements à partir de la RAO. John Dallaire remettra un modèle pour obtenir des renseignements de la RAO et des travailleurs paramédicaux afin de regrouper les données. John Dallaire mentionne que SMU NB voulait s'assurer qu'il disposait des renseignements de la RAO et des travailleurs paramédicaux.

5 VISINET

Mathieu Chayer dit que la plupart des plaintes concernent les bruits adventices, mais que malgré cela, tout s'est bien passé. On suggère de mettre en place une activation vocale des messages. Jean-Marc Dugas vérifiera ce qui peut être fait. Jean-Marc Dugas se renseignera aussi à propos du contrôle du volume. John Dallaire demande si tout le monde comprend les guides visuels – traduction. Yvon Bourque mentionne que SMU NB obtiendra les renseignements de manière vocale. Autre suggestion émise par Ralph McBride : demander si l'on peut placer une lumière sur le tableau de bord plutôt que d'entendre un bruit.

Mesure à prendre : Jean-Marc Dugas se renseignera sur l'activation vocale des messages et sur le contrôle du volume. Jean-Marc Dugas

6 NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Mathieu Chayer dit qu'il pense que le nettoyage et la stérilisation de l'équipement ne doivent pas être effectués par les travailleurs paramédicaux étant donné que l'équipement est laissé dans les hôpitaux après son utilisation, que le sang coagule et qu'il est très difficile de bien le nettoyer. John Dallaire dit que SMU NB ne dispose pas des employés dans l'entreprise pour effectuer cette tâche. Guy Ward dit que les problèmes se présentent lorsque beaucoup de sang se retrouve sur les planches dorsales. John Dallaire dit que SMU NB cherche différentes sangles. Yvon Bourque suggère des colliers cervicaux et des ceintures jetables. Mathieu Chayer a parlé avec Cathy King du ministère de la Santé qui a dit qu'ils ont toujours trouvé du sang sur les planches de tête. Certaines RRS les nettoient, d'autres pas. Un travail pourrait être effectué avec les RRS.

Mesure à prendre : SMU NB émettra ces recommandations au comité du CCSS. Le SCFP le consignera en tant que préoccupation, John Dallaire rencontrera le président-directeur général et demandera aux responsables régionaux de le consigner et d'en aviser John Dallaire à l'avenir.

SMU NB et SCFP

7 NETTOYAGE DES STATIONS DE BASES ET DES POSTES

Mathieu Chayer émet une préoccupation selon laquelle les stations de base et les postes ne sont pas nettoyés conformément au calendrier qui a circulé.

On fait appel à Nagesh Jammula de SMU NB pour régler cette préoccupation. Il avise les membres de la table ronde que chaque station de base sera nettoyée en profondeur deux fois par an. Les semi-nettoyages (par exemple, nettoyage des tâches sur les murs) seront effectués en fonction de la charge de travail de la station.

John Dallaire

Mesure à prendre : Nagesh Jammula fera circuler une copie du calendrier à John Dallaire qui la transmettra au SCFP.

Cinquante pour cent des postes ont des contrats avec des fournisseurs. Pour les 50 % restants, SMU NB recherche des fournisseurs pour embaucher des nettoyeurs à la vapeur pour y entrer et faire ce travail. Nous espérons que cela sera mis en place dans les mois prochains. SMU NB doit savoir si les nettoyeurs ne suivent pas le calendrier.

Autre problème, tous les postes n'ont pas de porte arrière pour la décontamination et pour des raisons de sécurité-incendie.

Mesure à prendre : SMU NB devra traiter deux scénarios : les incendies et la décontamination.

SMU NB

Mike Simpson donne une mise à jour à propos des postes. Le poste de Rogersville vient d'être achevé. Tous les nouveaux postes auront des laveuses et des sécheuses.

8 NOËL ET NOUVEL AN

Guy Ward demande si quelque chose sera fait cette année étant donné que certains travailleurs paramédicaux travailleront aussi bien à Noël qu'au Jour de l'an. Il veut savoir si des dispositions ont été prises pour ceux qui souhaitent ne travailler que pour l'un de ces deux jours. John Dallaire dit que non ; toutefois, si des personnes souhaitent changer, elles le peuvent. Il faut s'arranger en fonction du calendrier défini. Ralph McBride dit que cela deviendrait un problème d'organisation, car si un de vos partenaires veut prendre un congé et que vous voulez travailler, vous ne pouvez pas le faire. Il y aura plus d'employés occasionnels, donc cela ne devrait pas poser de problèmes cette année. Les responsables des opérations peuvent essayer de faciliter le processus. Ralph McBride suggère de fixer une date limite et de ne pas attendre le 20 décembre.

Décision : Les calendriers de Noël et du Nouvel An ne changeront pas ; toutefois, les responsables des opérations peuvent faciliter le processus et fixer une date.

SMU NB / Responsables des opérations

9 PREMIER INTERVENANT POUR UN APPEL CODE 2

Mathieu Chayer a reçu quelques préoccupations de la part des membres qui interviennent seuls sur les lieux. Un travailleur paramédical de Lamèque répondant à un appel code 2 pour évaluer un patient ne s'est pas senti en sécurité et était seul dans la maison. D'autres travailleurs paramédicaux pensaient que c'était une question de sécurité. John Dallaire mentionne que la politique indique que si vous ne vous sentez pas en sécurité, vous devez attendre. D'après l'état de santé du patient, vous pouvez refuser. Ralph McBride dit que cela pose problème lorsque l'employeur demande de faire un réacheminement – patient à bord, en allant du point A au point B. Il demande pourquoi le processus a été créé. SMU NB répond en disant que le processus a été créé en raison du rapport Brady. Le filtrage des appels s'effectue par l'intermédiaire du CGCM et le travailleur paramédical a toujours la possibilité de dire que ce n'est pas sécuritaire. Ce devrait être au travailleur médical de prendre la décision. Nous devons régler le problème avec le personnel du CGCM. John Dallaire demande si cela arrive fréquemment. Dale Landry dit qu'il essaie de ne pas le faire trop souvent, mais il a observé que cela arrive pas mal de fois. John Dallaire demande combien de fois cela est annulé – Dale Landry dit qu'ils ne sont pas annulés. D'après ce que comprend SMU NB, c'est ce qui se fait en Ontario. En raison d'un incident à Fredericton Junction, SMU NB doit en répondre et cela est une exigence. Dale Landry essaiera de convaincre les services d'incendie de répondre aux appels. La police pourrait aussi être sollicitée. Mathieu Chayer demande ce qu'il se passe si un code 2 devient un code 1. Le SCFP dit que si vous laissez un deuxième patient, vous abandonnez le patient et les travailleurs paramédicaux doivent être au courant de la situation.

Pour les réacheminements, le SCFP craint de perdre sa licence lors d'un réacheminement étant donné que la réponse principale dépend du patient dans l'ambulance. Jean-Marc Dugas clarifie davantage les réacheminements. Le répartiteur demandera si l'état de santé du patient le permet. Si le travailleur paramédical dit que non, ils peuvent refuser. John Dallaire demande ce qu'il se passe s'ils sont tous les deux sur le point de mourir ? Jean-Marc Dugas suggère qu'un examen de la manière dont les autres s'en occupent soit exécuté.

John Dallaire répète que les réacheminements font partie du rapport Brady et que nous devons émettre des recommandations, mais que plus de diligence raisonnable est nécessaire. Si les travailleurs paramédicaux me donnent l'aval, alors ils doivent connaître les ramifications. La politique doit être examinée.

Mesure à prendre : Dale Landry, Jean-Marc Dugas et John Dallaire examineront la politique et coordonneront une réunion avec le directeur des opérations et le président-directeur général.

Dale Landry /
Jean-Marc Dugas
John Dallaire

10 GRIPPE H1N1

John Dallaire donne une mise à jour sur la grippe H1N1. SMU NB travaille toujours avec l'Agence de la santé publique, le ministère de la Santé et les RRS pour que nos travailleurs paramédicaux se fassent vacciner. Les travailleurs paramédicaux qui travaillent dans des cliniques doivent remplir des feuilles de temps. SMU NB veut qu'ils portent des uniformes. L'employeur a aussi pris des dispositions auprès de l'Agence de la santé publique : s'il ne possède que la moitié de son effectif, il dira qu'il aura besoin des travailleurs paramédicaux dans les ambulances. Ralph McBride a entendu dire que si un travailleur paramédical ne voulait pas se faire vacciner, il ne pouvait pas entrer dans le bâtiment. John Dallaire dit que si vous n'avez plus de symptômes pendant 24 heures, vous devez revenir. Ralph pose une question sur les réserves. John Dallaire confirme qu'ANB a ses propres réserves et doit les protéger.

11 PAUSES-REPAS

Le SCFP est préoccupé par le fait que certains travailleurs paramédicaux ne prennent pas de pause-repas. Dale Landry du CGCM mentionne que l'unité la plus proche est la police. Denis Beaulieu dit qu'une autre ambulance peut être envoyée en cas de transfert. Les travailleurs paramédicaux doivent prendre leurs repas. Quand les hôpitaux appellent pour une urgence, le CGCM doit agir comme si c'était pour le 911. Ralph McBride dit qu'en vertu du droit du travail, les travailleurs paramédicaux doivent faire une pause. Les interruptions de temps à autre sont acceptables, mais celles-ci sont permanentes. Un résumé des pauses-repas préparé par SMU NB circule dans le groupe. Le Nord a le taux le plus élevé. Mathieu Chayer donne un exemple : une ambulance venue de Tracadie est descendue à Moncton pour un transfert ; le CGCM a dit qu'ils ne pouvaient pas prendre leur pause-repas avant de se rendre à la flotte. John Dallaire veut savoir si ce sont des cas isolés. L'employeur veut savoir de quelle ambulance il s'agissait. John Dallaire dit que les répartiteurs doivent traiter les appels de manière cohérente ; si c'est un appel pour le 911, tout va bien. Des rapports d'incident doivent être rédigés et envoyés à Jean-Marc Dugas. Ralph McBride suggère d'aviser les répartiteurs du protocole. John Dallaire dit que les travailleurs paramédicaux doivent prendre leurs pauses-repas. Il mentionne aussi qu'il existe un comité qui examine les appels STAT pour veiller à ce qu'il n'y ait aucun abus. Ralph McBride a entendu dire que les membres du personnel du CGCM avaient dit qu'ils n'avaient pas le contrôle des transferts STAT. Lorsque les travailleurs paramédicaux arrivent, les patients ne sont pas prêts. Le problème est que certaines infirmières autorisées s'occupent de certains appels STAT. Michelle Breen dit qu'un comité s'est formé. Cela pourrait avoir une influence positive sur leur ordre du jour. Guy Ward demande si les appels peuvent être signalés plus tard pour savoir s'ils deviennent des appels code 2 plus tard. John Dallaire demande qui est la personne la plus qualifiée pour y travailler. Bruno Sonier a travaillé sur un formulaire sur la gravité (Acuity Form) pour le comité. John Dallaire demande si nous pourrions remplir le formulaire sur la gravité. Yvon Bourque dit que la

question du STAT devra être présentée au comité de traumatologie. Jean-Marc Dugas mentionne qu'une partie du comité se chargera des transferts. Cette question concerne surtout le Nord où la plupart des transferts ont lieu.

Mesure à prendre : Dale Landry et Jean-Marc Dugas travailleront sur une capacité de sensibiliser davantage les répartiteurs. Un processus cohérent est nécessaire ; par exemple, un transfert va arriver, tenez les travailleurs paramédicaux au courant. Déterminer ce qu'est une longue distance puis signalez-la. John Dallaire, Jean-Marc Dugas et D^r Andre Touchburn s'occuperont des autres points relatifs aux transferts STAT.

Dale Landry /
Jean-Marc Dugas
John Dallaire

12 HEURES SUPPLÉMENTAIRES FORCÉES

Mike Harris dit que la semaine dernière, nous avons fait faire des heures supplémentaires pour 4 à 5 quarts. Yvon Bourque veut savoir si le changement de quart de 10 à 6 faisait une différence. Mike Harris suggère de cacher l'ambulance sur l'écran. Judy Astle mentionne que les zones rurales sont aussi concernées. Jean-Marc Dugas ordonne d'appeler le responsable des opérations et de l'en aviser.

Denis Beaulieu demande où les rapports d'incident sont acheminés étant donné que certains suivis ne sont pas effectués. John Dallaire demande aux responsables régionaux de confirmer auprès des responsables des opérations pour s'assurer qu'ils les reçoivent. Yvon Bourque dit qu'ils prennent en compte toute la structure de production de rapports.

Mathieu Chayer mentionne que les réunions du personnel sont inutiles en raison de la distance. Bruno Sonier dit que certains travailleurs paramédicaux ne participent pas aux réunions du personnel non seulement à cause de la distance, mais aussi pour d'autres raisons.

13 FORMATION – ENGAGEMENTS ET DÉPLACEMENTS

Michelle Breen fait part d'une préoccupation concernant un instructeur à qui l'ont fait appel pour une formation, mais sur 10 personnes, seulement 4 se sont présentées. Ils se sont inscrits pour la formation, mais ils ont ensuite décidé de la suivre à un autre endroit. L'instructeur s'est engagé à venir et ensuite il doit annuler la formation. Les employés locaux doivent alors se déplacer.

Denis Beaulieu dit qu'ils devraient afficher un calendrier pour voir où les cours auront lieu pour tous. Parfois, les quarts ne correspondent pas. SMU NB doit payer pour la formation pratique.

Mesure à prendre : En raison de la pandémie, une note sera envoyée après la nouvelle année. Michelle Breen rédigera une procédure, mais dans un même temps, un avis sera préparé avec la mention suivante : Veuillez suivre votre formation lorsque vous vous inscrivez, mais si vous ne pouvez

Michelle Breen

pas la suivre, appelez votre responsable des opérations.

14 COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Denis Beaulieu dit que les questions de santé et de sécurité sont laissées de côté à cause du comité et veut savoir s'il y a un moyen de se mettre d'accord pour les traiter et les mettre en place. Certaines ne peuvent pas être résolues, d'autres peuvent l'être facilement. Si c'est un problème local, le comité du CCSS peut le résoudre. Si c'est un problème provincial (par exemple, les pneus ou les sièges), il doit passer par le comité provincial. C'est problèmes plus importants prendront plus de temps.

Mathieu Chayer dit que la plupart des problèmes sont prévus sur un an. Le SCFP voudrait voir les rapports sur ce qui a été fait. Certains problèmes n'ont jamais été résolus.

Mesure à prendre : John Dallaire communiquera avec Marcus MacDonald pour obtenir une communication relative aux problèmes de sécurité résolus pour le SCFP.

John Dallaire

15 SCHEDULE PRO

Denis Beaulieu avise la table ronde qu'il y a un problème avec un superviseur et demande à jeter un œil à Schedule Pro. Jusqu'à présent, la nouvelle plainte est la suivante : le superviseur dit que la personne refuse le quart et n'appelle pas la personne ; par conséquent, le superviseur fait le quart.

SMU NB a passé beaucoup de temps et a dépensé beaucoup d'argent pour veiller à ce que cela soit fait correctement et non pas l'inverse. Si les utilisateurs ne suivent pas le système, SMU NB leur enverra la facture.

Denis Beaulieu aimerait avoir une liste des 3 derniers mois. Mike Simpson dit qu'ils pourraient la montrer aux superviseurs et aux travailleurs paramédicaux habituels. Afin d'éviter que cela ne se reproduise, une personne indépendante telle que Mike Simpson (pas un responsable des opérations) pourrait effectuer une vérification de temps en temps.

Mesure à prendre : Beth Simkins-Burrows demandera au CGCM s'il a aussi des problèmes de calendrier (système sur support papier).

Beth Simkins-Burrows

16 CONGÉ DE MALADIE

Après 7 jours de congé de maladie, l'employeur demande à ce que le médecin de l'employé remplisse un formulaire. John Dallaire dit que le formulaire n'est pas utilisé pour tout le monde, seulement pour les personnes que l'on soupçonne (pas une personne subissant une chimiothérapie). SMU NB paiera les honoraires du médecin pour qu'il remplisse le formulaire. Certaines personnes profitent du système et les employeurs dépensent beaucoup d'argent ce qui met la pression sur le système de travailleurs médicaux, et donc sur les autres. Ceci est une

manière pour l'employeur de contrôler cela. Si vous n'êtes pas un profiteur, vous n'avez pas à vous inquiéter.

Ralph McBride veut savoir comment l'employeur définit un profiteur et quel est l'avantage des formulaires. Vous avez besoin du formulaire si vous faites un suivi des congés de maladie, si cela suit un schéma, mais pourquoi auriez-vous besoin de l'avis d'un médecin ? SMU NB dit que l'avis d'un médecin permettrait d'indiquer qu'une personne a besoin de prendre des congés. SMU NB établit déjà un modèle avant d'émettre le formulaire. SMU NB essaie de rendre les médecins plus responsables. Dale Landry a entendu dire que toutes les personnes en congé pendant plus de 7 jours devaient obtenir les formulaires. John Dallaire dit que non. Si le responsable pense qu'il n'y a pas de problème, il ne doit pas émettre le formulaire. Dianna St. Pierre est maintenant responsable du portefeuille. Le SCFP aimerait être savoir si les formulaires sont envoyés pour les médecins, car l'employeur effectue un processus d'enquête. John Dallaire mentionne que le problème pourrait être lié à une garde d'enfant et que l'employeur pourrait trouver un arrangement.

John Dallaire

Mesure à prendre : John Dallaire parlera à Jean-Marc de Dale Landry, car si vous n'êtes pas un profiteur, vous ne devez pas recevoir ces formulaires.

17 MISE À JOUR RELATIVE AUX POSTES

Beth Simkins-Burrows donne une mise à jour sur le recrutement. L'employeur a publié 84 postes : 25 à temps plein et 59 à temps partiel. Quatre-vingt-dix-huit (98) personnes ont présenté leur candidature. Les transferts latéraux pour beaucoup de cas, sur 84, 7 n'ont pas reçu de candidature. Parmi ces 7 postes, 5 se situaient dans le Nord, 1 au Sud et 1 à l'Est. Parmi les 98 candidats, 78 étaient des employés d'ANB, 20 venaient de l'extérieur. Le service des ressources humaines n'a pas fini d'attribuer tous les postes, il reste 58 postes vacants. Jusqu'à présent il a réussi à en pourvoir 34. Seize (16) employés occasionnels attendent d'obtenir leur statut d'employé permanent. Les étudiants qui obtiennent leur diplôme à la fin du mois ne sont pas pris en compte.

À cause des transferts latéraux, ce nombre ne va pas diminuer avant le cours de juillet. Publier tous les mois n'est pas très efficace, car il n'y a personne pour combler les trous. Il n'existe pas beaucoup de postes à temps plein ouverts et SMU NB voudrait attendre la nouvelle année si tout le monde est d'accord. Les postes pourraient être publiés avant Noël. Denis Beaulieu demande pourquoi pour de nombreuses affectations, le nom n'apparaît pas sur la liste. Beth Simkins-Burrows répond que certains n'ont pas effectué l'examen et que s'ils échouent ils devraient barrer le nom.

Beth Simkins-Burrows annonce qu'il y aura une séance d'orientation en décembre. Denis Beaulieu demande si le SCFP peut être invité.

Denis Beaulieu mentionne que les responsables reçoivent beaucoup de plaintes, car les superviseurs essaient de faire régner la discipline et il veut

savoir si l'employeur pouvait aviser tous les superviseurs et les coordonnateurs de faire attention. John Dallaire demande à ce que les noms soient transmis à l'employeur afin de pouvoir traiter ces situations.

Mathieu Chayer dit qu'un certain poste a été adapté, celui de superviseur.

Mesure à prendre : Bruno Sonier assurera le suivi avec Paul Robichaud et Jacques Charest concernant le problème présenté par Mathieu Chayer.

Ralph McBride fait part d'un cas de grief dans lequel une personne s'était plainte auprès de la direction et avait effectué une tâche temporaire. Elle a essayé de revenir dans le syndicat, mais elle n'a pas réussi.

Monsieur Bruno Sonier

18 PROCHAINE RÉUNION

Denis Beaulieu demande à la table ronde si les réunions peuvent avoir lieu les jeudis plutôt que les vendredis, car les vendredis ne lui conviennent pas. Robin O'Hara vérifiera qu'il n'y a pas de conflit d'horaire avec des réunions du service des Opérations.

19 AJOURNEMENT

Réunion ajournée à 15 h 25.

Respectueusement soumis et approuvé par :

Denis Beaulieu, SCFP

John Dallaire, SMU NB